

Service du Greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514-872-3000
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Procès-verbal de l'assemblée publique
COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION (volet agglomération)
Jeudi 22 juin 2023, à 15 h
Par visioconférence
Webdiffusion de l'assemblée [en différé](#)

PRÉSENCES

M. Pierre Lessard-Blais, présidence
M. Georges Bourelle, vice-présidence
M. Laurent Desbois, vice-présidence
M. Alex Bottausci, membre
Mme Lisa Christensen, membre
M. Alan DeSousa, membre
Mme Nathalie Goulet, membre
M. Benoit Gratton, membre
Mme Vicky Grondin, membre
M. Sylvain Ouellet, membre

ABSENCES

Mme Virginie Journeau, membre
Mme Anne-Marie Sigouin, membre

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de la séance

Le président de la Commission, M. Pierre Lessard-Blais, déclare l'assemblée ouverte à 15 h 06. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes qui assistent à l'assemblée.

Il cède ensuite la parole à ses collègues commissaires afin qu'ils se présentent à tour de rôle.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président précise le déroulement prévu de l'assemblée, soit la lecture des recommandations, suivie d'une période de questions du public et d'une période de questions des citoyens. Il propose d'inverser l'ordre des points 4.3 et 4.4 ainsi que celui des points 5.3 et 5.4, c'est-à-dire de procéder d'abord aux périodes de questions et de commentaires des commissaires avant celles réservées aux citoyens.

Il rappelle que l'assemblée permettra de présenter et d'adopter les recommandations de la Commission sur deux mandats, soit la consultation prébudgétaire 2024 et l'étude publique du rapport 2022 de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal.

Le président soumet la proposition d'ordre du jour modifiée aux membres de la Commission. Sur une proposition de M. Georges Bourelle, appuyée par Mme Vicki Grondin, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 29 mai 2023

Sur une proposition de M. Laurent Desbois, appuyée par Mme Lisa Christensen, le procès-verbal de l'assemblée publique du 29 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

4. Consultation prébudgétaire 2024

Le président rappelle les informations relatives à la diffusion des informations de la consultation. Il remercie les personnes et les organisations ayant pris part à la consultation publique en soumettant un mémoire ou une opinion écrite, en prenant la parole lors des séances d'audition des mémoires, ou en répondant au sondage sur les thèmes de la consultation.

4.1 Lecture des recommandations

Le président procède à la lecture des recommandations de la Commission, telles que présentées à l'annexe 1. Il invite les personnes à l'écoute qui souhaitent prendre connaissance des éléments de contexte de chacune des recommandations à se référer au projet de recommandations complet, disponible sur le site de la Commission.

4.2 Adoption des recommandations

Suivant la lecture des recommandations, le président propose aux commissaires de procéder à leur adoption.

Sur une proposition de M. Benoit Gratton, appuyée par M. Sylvain Ouellet, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

M. Laurent Desbois et M. Alan DeSousa inscrivent leur dissidence aux recommandations 1, 3 et 16, tandis que M. Georges Bourelle et M. Alex Bottausci expriment leur dissidence aux recommandations 8, 12, 13 et 18.

4.3 Période de questions et commentaires des commissaires

Le président invite les commissaires qui le souhaitent à prendre la parole.

Commissaires	Questions / Commentaires
M. Laurent Desbois	<p>Sur la recommandation no 1 : se dit en faveur d'une maîtrise serrée des dépenses et de l'identification des sources d'économie, et explique que la dissidence porte sur le mot « poursuivre ». Il indique que les efforts de l'administration municipale dans ce domaine doivent être démontrés et donne des exemples.</p> <p>Sur la recommandation no 3 : explique qu'Ensemble Montréal est en faveur de l'adoption de mesures d'écofiscalité, mais que leur implantation doit se faire à coût nul et ne doit pas avoir pour effet d'augmenter les revenus de la Ville. Affirme que les revenus engrangés doivent être investis dans la lutte aux changements climatiques.</p> <p>Sur la recommandation no 16 : rappelle qu'en 2022, l'administration municipale avait promis plus d'efficacité et des économies après la centralisation de services et équipements. Celle-ci a plutôt causé des problèmes dans certains arrondissements. Est d'avis que la centralisation et la mutualisation devraient se négocier par des ententes de gré à gré et que la réduction des dépenses ne doit pas se faire aux dépens des services aux citoyens et de l'autonomie des arrondissements.</p>
M. Alan DeSousa	<p>En référant à la recommandation no 12, demande le nombre de propriétés résidentielles comptant des surfaces imperméabilisées de plus de 465 m², et remet en question la pertinence de la recommandation. Suggère de faire le suivi avant le dépôt du rapport au conseil municipal.</p>
M. Pierre Lessard-Blais	<p>Rappelle qu'il y a eu trois séances de travail pendant lesquelles les recommandations ont été discutées par tous les commissaires.</p>

Le président remercie les commissaires pour leurs commentaires.

4.4 Période de questions et commentaires du public

Le président ouvre la période de questions et de commentaires du public. Il rappelle que le projet de recommandations et le formulaire permettant de faire parvenir les questions et commentaires étaient disponibles sur la page web dédiée à la consultation prébudgétaire 2024 dès 10 h le matin même.

Il rapporte que la Commission n'a pas reçu de questions ni de commentaires du public.

5. Rapport 2022 de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Le président annonce le deuxième objet de l'assemblée, soit les recommandations de la Commission quant au rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Il explique que la Commission a procédé à l'étude publique du rapport le 29 mai dernier, en webdiffusion, puis a élaboré ses recommandations lors de deux séances de travail.

5.1 Lecture des recommandations

Le président fait la lecture des 11 recommandations formulées par la Commission, telles que présentées à l'annexe 2.

5.2 Adoption des recommandations

Suivant la lecture des recommandations, le président propose aux commissaires de procéder à leur adoption. Sur une proposition de M. Laurent Desbois, appuyée par Mme Lisa Christensen, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

M. Georges Bourelle souligne la concentration des recommandations sur le patrimoine. Il se dit très favorable à la recommandation no 1, et indique que la mise en application des recommandations de la vérificatrice générale est très importante. Il rapporte qu'il a parfois l'impression que la réalisation n'est pas prise en compte par l'administration municipale.

5.3 Période de questions et commentaires des commissaires

Aucune question.

5.4 Période de questions et commentaires du public

Le président ouvre la période de questions et de commentaires du public. Il rappelle que le projet de recommandations et le formulaire permettant de faire parvenir les questions et commentaires étaient disponibles sur la page web dédiée à l'étude publique du rapport 2022 de la vérificatrice générale dès 10 h le matin même.

Il annonce que la Commission n'a pas reçu de questions ni de commentaires du public.

6. Levée de l'assemblée

Le président indique que les rapports et les recommandations seront déposés lors des prochaines assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il remercie ses collègues commissaires et souligne le travail de l'équipe du Service des finances et celle du Bureau du Vérificateur général, ainsi que l'apport du personnel de la Ville. Enfin, il exprime les remerciements de la Commission à toutes les personnes ayant participé à la consultation prébudgétaire 2024 et à l'étude publique du rapport 2022 de la vérificatrice générale.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 15 h 38.

ADOPTÉ LE : 6 mai 2024



Pierre Lessard-Blais
Présidence



Virginie Harvey
Coordonnatrice — soutien aux
commissions permanentes

ANNEXE 1

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2024

PROJET DE RECOMMANDATIONS

La Commission sur les finances et l'administration souligne la participation des personnes et des organisations qui lui ont soumis un avis dans le cadre de la consultation publique *Perspectives budgétaires 2024*. Elle tient également à remercier le Service des finances pour son appui constant pendant ses travaux.

Les commissaires souhaitent inscrire leurs recommandations dans le continuum du Chantier sur la fiscalité, entamé en octobre 2022 par le Forum sur la fiscalité, qui a réuni des acteurs de la société civile, et en prévision du Sommet sur la fiscalité municipale, d'ici la fin de l'année 2023. Ils espèrent ainsi contribuer à la réflexion de l'Administration municipale.

Au terme de ses travaux, la Commission formule les constats et recommandations suivants à l'Administration :

1. Perspectives budgétaires 2024

CONSIDÉRANT l'importance de trouver un équilibre juste, équitable et inclusif entre le maintien des infrastructures, les services à la population et les impératifs associés à l'accélération du virage écologique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de poser des gestes concrets pour limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, et ce, tout en rehaussant la résilience urbaine ;

CONSIDÉRANT l'élaboration en cours du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, un document de référence qui proposera des outils innovants pour aménager le territoire et façonner la mobilité dans un contexte de transition écologique ;

CONSIDÉRANT le rôle de leader de Montréal à l'échelle de l'agglomération, de la Communauté métropolitaine de Montréal et du Québec ;

CONSIDÉRANT le Chantier sur la fiscalité, qui doit permettre de trouver des solutions pérennes pour assurer un financement adéquat, stable et récurrent des services municipaux ;

CONSIDÉRANT les engagements adoptés par la Ville de Montréal à travers le plan stratégique Montréal 2030 pour accélérer la transition écologique, et les mesures qui en découlent ;

CONSIDÉRANT que des scénarios présentant les impacts de différents ratios d'endettement sur le budget de fonctionnement de la Ville sont nécessaires pour bien appréhender la réalité budgétaire de la Ville, lors de l'étude publique du budget de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT les objectifs de la Politique de la gestion de la dette de la Ville de Montréal, dans laquelle elle détermine que le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables ne doit pas dépasser 16 % des dépenses de fonctionnement.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-1.** Poursuivre une maîtrise serrée des dépenses et identifier toutes les sources d'économies possibles.
- R-2.** Assurer la soutenabilité de la dette — en maîtrisant l'endettement, en visant un ratio de la dette sur les revenus annuels de 100 % en 2027, en poursuivant les paiements au comptant et en visant les objectifs contenus dans la Politique de la gestion de la dette — et contenir le rythme des dépenses.
- R-3.** Identifier et adopter, au cours des prochaines années, des mesures d'écofiscalité susceptibles d'encourager des comportements écoresponsables et de faciliter la transition écologique de la Ville de Montréal, tout en veillant à ce que l'application de ces mesures n'augmente pas l'écart de taxation entre les immeubles résidentiels et non résidentiels, et d'inciter les villes liées à mettre en place des mesures écofiscales semblables.
- R-4.** Préciser et communiquer les dépenses associées aux différents plans adoptés par la Ville, comme le Plan climat 2020-2030 et le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025, afin d'en faciliter la compréhension et le suivi.
- R-5.** Préciser les besoins et les budgets nécessaires en matière d'adaptation aux changements climatiques, en prévision de la mise à jour du Plan climat Montréal, prévue en 2025.
- R-6.** Présenter, à partir de l'étude publique du budget de fonctionnement 2024, des hypothèses démontrant les impacts financiers de la dette sur le budget de la

Ville, selon les scénarios suivants : un ratio de 105 % des revenus annuels, 110 %, 115 %, 120 % et 125 %.

- R-7.** Déposer un portrait global détaillant les actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement afin de mieux évaluer l'impact des décisions budgétaires et de prévoir les investissements nécessaires.

2. L'écofiscalité et la fiscalité : la taxe kilométrique

CONSIDÉRANT l'augmentation constante du nombre de déplacements automobiles et de mouvements de marchandises dans l'agglomération de Montréal, qui entraîne une hausse de la pression sur le réseau routier et qui exacerbe certains enjeux de cohabitation, de sécurité et de partage des espaces publics ;

CONSIDÉRANT que la proportion croissante de véhicules électriques dans le parc automobile affecte les revenus de la taxe sur les carburants, sans diminuer l'utilisation des infrastructures routières montréalaises, et que cette taxe contribue à financer le réseau de transport collectif ;

CONSIDÉRANT qu'en 2019, la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal a identifié la tarification kilométrique comme étant « la plus performante du point de vue de l'efficacité et de l'efficience, de l'équité fiscale et de la capacité de financement du transport collectif sur le territoire de l'Autorité de transport régional métropolitain » ;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal a lancé une étude de faisabilité d'un système de tarification kilométrique afin de financer le transport collectif dans le Grand Montréal, et que cette étude contiendra une proposition de modèle technologique, de structure de gestion et des calculs des impacts économiques ;

CONSIDÉRANT les obstacles à résoudre avant la mise en place d'une taxe kilométrique sur les plans de la réglementation, de la logistique et de l'acceptabilité sociale ;

CONSIDÉRANT que, d'après l'Alliance Transit, un consensus s'est établi chez les experts selon lequel le gouvernement du Québec serait le palier gouvernemental le plus apte à gérer la tarification kilométrique ;

CONSIDÉRANT que, dans un contexte d'équité territoriale, certains quartiers n'ont pas accès à une offre de transport en commun efficace et que ce sont souvent les personnes moins nanties qui habitent les zones moins bien desservies par le transport collectif.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-8.** Prendre en compte et analyser les résultats de l'étude en cours à la Communauté métropolitaine de Montréal, en vue de statuer sur l'implantation d'une taxe kilométrique, qui pourrait se substituer à l'actuelle taxe sur les carburants, et qui serait possiblement appliquée par le gouvernement du Québec.

3. L'écofiscalité et la fiscalité : la tarification dynamique du stationnement sur rue

CONSIDÉRANT la proportion de l'espace public consacrée au stationnement, qui engendre à la fois des coûts importants pour les municipalités (entretien, surveillance) et des bénéfices, en permettant l'accès aux commerces locaux ;

CONSIDÉRANT que la mauvaise gestion de l'offre de places de stationnement peut créer de la congestion de ratissage (recherche d'un espace) ;

CONSIDÉRANT que la tarification du stationnement peut agir comme levier dans l'atteinte des objectifs d'urbanisme et de mobilité durable de la Ville ;

CONSIDÉRANT que des mécanismes d'équité doivent être considérés pour ne pas pénaliser indûment les groupes les moins aptes à s'adapter aux mesures écofiscales et pour s'assurer d'une meilleure disponibilité des alternatives ;

CONSIDÉRANT la Politique de stationnement de la Ville de Montréal, adoptée en 2016, et le Document d'orientations 2023-2025, qui détaille les attentes de la Ville envers l'Agence de mobilité durable.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-9.** Analyser l'introduction de la tarification dynamique du stationnement sur les artères commerciales et à proximité des autres pôles générateurs de déplacements, afin de favoriser l'équité entre les utilisateurs et de stimuler la vitalité commerciale locale.
- R-10.** Considérer, dans cette analyse, la tarification équitable des bornes électriques.

4. L'écofiscalité et la fiscalité : la taxe sur les surfaces imperméables

CONSIDÉRANT le déficit d'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal et le volume d'eau collecté par les systèmes d'évacuation municipaux des eaux usées, qui sont souvent surchargés lors d'événements météorologiques extrêmes ;

CONSIDÉRANT que de plus en plus de municipalités au Québec exigent le traitement d'une partie des eaux pluviales sur les terrains privés afin de réduire la pression sur le système d'égout.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-11.** Encourager la gestion des eaux de pluie sur le domaine privé en adoptant des mesures écofiscales, qui bénéficient aux propriétaires ayant implanté des mesures de rétention des eaux pluviales.
- R-12.** Étudier la mise en place d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables, qui serait d'abord déployée aux secteurs commercial, institutionnel et industriel, ainsi qu'au secteur résidentiel possédant des surfaces imperméabilisées de plus de 5 000 pi² ou 465 m².

5. L'écofiscalité et la fiscalité : la taxe sur les logements vacants

CONSIDÉRANT que le nombre de logements vacants a des conséquences importantes sur la disponibilité et l'état des logements ainsi que sur la dynamique des quartiers, et qu'il peut contribuer à augmenter les pressions sur l'étalement urbain ;

CONSIDÉRANT qu'une taxe sur les logements vacants a été implantée à Vancouver et dans d'autres zones urbaines de la Colombie-Britannique, ainsi qu'à Toronto et à Ottawa, où il s'agit d'un outil identifié par la Ville pour contrer la crise du logement abordable ;

CONSIDÉRANT qu'une taxe sur les logements vacants pourrait encourager les propriétaires à entretenir, à occuper et à louer leurs propriétés, ce qui permettrait d'augmenter l'offre de logements.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-13.** Analyser la possibilité d'imposer une taxe sur les logements vacants.

6. Financer le développement

CONSIDÉRANT les besoins croissants en matière d'habitation, de transport collectif et actif et de mise à niveau des infrastructures routières et des infrastructures de l'eau ;

CONSIDÉRANT le déficit d'entretien d'actifs accumulé de certaines infrastructures de l'agglomération de Montréal, comme celles de l'eau, des transports collectifs, du réseau routier, et les besoins sans cesse croissants en protection et en maintien d'actifs, en modernisation et en réduction du déficit d'entretien ;

CONSIDÉRANT les secteurs disponibles pour le développement et la densification, pour lesquels d'importants coûts de décontamination, d'aménagements urbains et de requalification foncière doivent être consacrés ;

CONSIDÉRANT les négociations à venir pour renouveler l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et les municipalités et le gouvernement du Québec.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-14.** Obtenir du gouvernement du Québec, lors des négociations entourant l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, un programme de transfert municipal comprenant un volet en habitation inclusive et en transport collectif, un pacte de développement pour soutenir l'aménagement urbain et la requalification foncière.
- R-15.** Adopter une stratégie d'augmentation de la richesse foncière en identifiant des secteurs potentiels de développement, en établissant des niveaux de densité optimale, en accélérant les délais de traitement des demandes et des autorisations ainsi qu'en planifiant les investissements nécessaires dans les infrastructures pour favoriser la réalisation de projets et la création de milieux de vie complets.

7. La revue des activités et des programmes

CONSIDÉRANT la revue des activités et des programmes entreprise par l'Administration municipale depuis plusieurs années, et qui vise à garantir l'adéquation des activités de la Ville de Montréal avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique 2030 et ses autres priorités organisationnelles ;

CONSIDÉRANT que l'Administration municipale affirme être à la recherche constante d'une meilleure gestion des ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes ;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir l'offre de services en matière de culture et de prévoir un rattrapage dans le financement des équipements culturels.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-16.** Analyser la mise en commun des services, des équipements et des infrastructures entre les arrondissements, dans une optique de réduire les dépenses.
- R-17.** Considérer le lancement d'un chantier sur la situation et les perspectives des infrastructures culturelles montréalaises (les lieux de création, de diffusion et les équipements subventionnés).
- R-18.** Analyser le potentiel et la faisabilité d'appliquer une taxe sur les panneaux d'affichage géants, sans exclure d'éventuels retraits de ces dispositifs publicitaires. Basée sur le principe du pollueur-payeur, les revenus de cette taxe pourraient, par exemple, être utilisés pour constituer un fonds de réserve qui répondrait à certains besoins du milieu culturel montréalais, pour qui la relance post-pandémie est particulièrement difficile.

ANNEXE 2

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

PROJET DE RECOMMANDATIONS

La Commission sur les finances et l'administration a entendu la vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, lors de l'étude publique de son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Les commissaires souhaitent souligner la contribution de Mme Michèle Galipeau au cours de son mandat au Bureau du vérificateur général, ainsi que la qualité constante des travaux produits par son équipe.

Au terme de l'étude publique, la Commission formule les constats et recommandations suivants à l'Administration :

1. Considérations générales sur la qualité de la gestion des fonds publics par le Bureau du vérificateur général de Montréal

CONSIDÉRANT l'étendue des travaux réalisés au cours du mandat 2022 par le Bureau du vérificateur général (BVG), qui comprend neuf rapports d'audit financier, quatre audits de performance et de conformité aux lois et règlements, un test d'intrusion physique, quatre redditions de comptes, ainsi que le suivi de 336 recommandations précédemment émises ;

CONSIDÉRANT la qualité des travaux du BVG et la pluralité des compétences et des expériences au sein de son équipe, qui possède collectivement l'expertise liée aux différentes sphères d'activités professionnelles de la Ville ;

CONSIDÉRANT le plan stratégique 2022-2024 du BVG, qui vise à accroître la valeur ajoutée de ses interventions et à mettre en place des pratiques innovantes pour la qualité de ses travaux ;

CONSIDÉRANT l'approche à la fois constructive et basée sur la collaboration et l'amélioration des processus du BVG.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

- R-1.** Endosser les constatations et les recommandations du rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, et de les mettre en œuvre dans un court délai.

2. Audits de performance

CONSIDÉRANT l'audit du volet « programme décennal d'immobilisations » du processus budgétaire, qui établit que des pratiques visant à arrimer les besoins et les ressources financières à long terme, en adéquation avec la vision stratégique de la Ville, ne sont pas mises en œuvre, et qui questionne les stratégies de planification et de financement en vigueur ainsi que la reddition de comptes, jugée insuffisante ;

CONSIDÉRANT que Montréal s'est dotée d'un programme d'immobilisations couvrant dix ans plutôt que trois ans, et que l'administration municipale élabore un bilan annuel interne pour mieux évaluer les investissements à travers les unités d'affaires et une stratégie de protection des actifs ;

CONSIDÉRANT que le programme décennal d'immobilisations permet la planification de grands projets et la mise en œuvre de la vision stratégique de la Ville, et que des ajustements y sont apportés pour s'adapter aux opportunités.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

- R-2.** Poursuivre la planification des investissements de la Ville par le programme décennal d'immobilisations, et mieux en expliquer le processus.

CONSIDÉRANT la recommandation de la vérificatrice générale de revoir l'objectif de la consultation prébudgétaire annuelle et de déterminer si des éléments liés au programme décennal d'immobilisations doivent y figurer.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

- R-3.** Clarifier, de concert avec les membres de la Commission sur les finances et l'administration, l'objectif de la consultation prébudgétaire.

CONSIDÉRANT que le rapport de la vérificatrice générale établit que la Ville ne dispose pas d'une connaissance complète des bâtiments patrimoniaux municipaux et privés sur son territoire ainsi que de leur état de conservation, et que cela limite la portée des interventions de mise en valeur ;

CONSIDÉRANT que la vérificatrice générale souligne le déficit d'investissement et le manque d'entretien des bâtiments patrimoniaux, soulignant également que plusieurs actions de la Politique du patrimoine et du Plan d'action en patrimoine 2017-2022 demeurent à réaliser ;

CONSIDÉRANT l'adoption prochaine du *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*, qui permettra aux arrondissements et aux services centraux d'agir plus fermement pour prévenir

le dépérissement des bâtiments situés sur le territoire montréalais, notamment ceux ayant un intérêt patrimonial, en modifiant, entre autres, le cadre pénal afin de renforcer son effet dissuasif ;

CONSIDÉRANT que la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports procédera cet automne à l'étude publique du bilan du Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT le travail d'inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial entamé par les arrondissements et les services centraux, devenu une obligation découlant de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, qui a été adoptée en mars 2021 et qui concerne les bâtiments d'intérêt construits avant 1940 ;

CONSIDÉRANT l'Initiative en vue de la protection, l'amélioration et la conversion des immeubles patrimoniaux excédentaires dans un contexte d'excellence en transition écologique (programme IMPACTE), qui vise à favoriser la préservation et la mise en valeur de bâtiments municipaux excédentaires ayant une valeur patrimoniale et identitaire ;

CONSIDÉRANT l'importance de la sensibilisation et de la formation pour atteindre des résultats concrets en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti ;

CONSIDÉRANT l'élaboration en cours du prochain Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-4.** Octroyer les ressources humaines et financières nécessaires aux unités d'affaires et aux arrondissements qui contribuent à réaliser l'inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération, afin que la Ville de Montréal puisse remplir l'obligation qui lui incombe de réaliser cet incontournable outil de connaissance du patrimoine bâti montréalais d'ici avril 2026.

- R-5.** Veiller à ce que l'inventaire soit constitué de manière uniforme et centralisée, afin que tous les intervenants municipaux puissent y trouver la même information et ainsi travailler à la préservation et à la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux de manière cohérente et efficace (recommandation 3.1.2.B).

- R-6.** Intégrer la réalisation de l'inventaire à l'élaboration d'une planification stratégique pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti montréalais, laquelle pourrait donner suite au Plan d'action en patrimoine 2017-2022, et serait assortie de programmes de soutien financier et de mécanismes de suivi et de reddition de compte, afin que l'inventaire puisse également être utilisé pour propulser des initiatives concrètes et réalisables à court ou moyen terme, telles la requalification et l'occupation transitoire.

- R-7.** Développer une approche concertée entre l'administration centrale, les arrondissements et les villes liées, laquelle devrait permettre de prioriser les bâtiments d'intérêt patrimonial vulnérables et de mener des interventions plus efficaces et mieux adaptées aux différentes situations de vulnérabilité des bâtiments d'intérêt patrimonial municipaux et privés, comme l'inoccupation, l'entretien déficient ou la pression du développement (recommandation 3.2.3.A).
- R-8.** Travailler en partenariat avec les acteurs de la société civile œuvrant pour la préservation et la valorisation du patrimoine bâti et les soutenir adéquatement, afin qu'ils puissent joindre leur expertise à celle des professionnels municipaux dans l'atteinte des objectifs que la Ville s'est fixés en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti, élément constitutif de l'identité montréalaise.
- R-9.** Établir une stratégie de financement pour la préservation et la valorisation du patrimoine bâti, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, et qui permette l'injection de fonds privés.

CONSIDÉRANT l'audit de performance des contributions financières versées par les services centraux de la Ville à des organismes à but non lucratif (OBNL), qui dénote que la Ville n'est pas en mesure de démontrer l'impartialité de ces octrois et le respect des encadrements, ni de démontrer que toutes les sommes versées sont utilisées aux fins prévues et dans leur totalité ;

CONSIDÉRANT le contexte dans lequel a été effectué cet audit, marqué par la pandémie de COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire, ainsi que l'agilité demandée à l'administration municipale pour soutenir l'économie montréalaise et contribuer à amoindrir les effets négatifs sur les citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que pendant cette période, les critères d'octroi de contributions financières aux OBNL ont été respectés ;

CONSIDÉRANT que la vérificatrice générale souligne, dans son rapport, que la budgétisation sur une période pluriannuelle fait partie des meilleures pratiques et qu'elle contribue à améliorer l'allocation des ressources, à assurer une prestation de services plus efficace et à offrir plus de prévisibilité aux gestionnaires ;

CONSIDÉRANT la Politique montréalaise de l'action communautaire, adoptée en 2021, et son comité de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT que certains OBNL ne déposent pas de demande de subvention auprès des services centraux de la Ville, parce qu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour le faire.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

- R-10.** Prioriser les ententes pluriannuelles avec les OBNL, sur la base des orientations de la Politique montréalaise pour l'action communautaire.

3. Redditions de comptes

CONSIDÉRANT le bilan du suivi de la mise en application des 336 recommandations considérées par le BVG, qui montre un taux d'application de 52,1 % ;

CONSIDÉRANT que près de la moitié des recommandations considérées comme réglées était en retard d'au moins une année par rapport à la date prévue dans le plan d'action de l'unité d'affaires concernée ;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, le BVG a validé auprès des unités d'affaires les recommandations dont les plans d'action sont échus depuis trois ans et plus ;

CONSIDÉRANT que le BVG s'est fixé comme objectif, dans son plan stratégique 2022-2024, de favoriser l'accroissement du taux de mise en œuvre des recommandations.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

- R-11.** Soumettre à la Commission une synthèse présentant le portrait global et actualisé des recommandations, par unités d'affaires, afin d'en faciliter le suivi par la Commission.